

## Union Langloaise de Prévention Incendie

### Compte rendu de l'Assemblée Générale du 13 octobre 2022

Le Président Michel DELAY ouvre la séance en remerciant les participants assistant à notre Assemblée Générale.

Il remercie Monsieur le maire Gaëtan PREVOTEAU, Monsieur Alain VIALA Adjoint à l'Urbanisme et à la Sécurité et président du SIVOM des Garrigues ainsi que Monsieur Philippe HERAULT délégué à la Sécurité lesquels nous ont honorés de par leur présence.

Puis la parole est donnée aux membres du bureau pour la présentation des rapports d'activités financier et moral 2021-2022.

#### 1) Rapport d'activités

##### 1-1) Chantiers réalisés lors de la campagne 2021-2022 : présenté par le vice Président Daniel BLIN

11 chantiers de débroussaillage étaient programmés pendant cette période dont 2 en semaine. Un seul chantier a été partiellement supprimé (pluie).

##### 1-2) Surveillance et vigilance : présenté par le trésorier Patrick PORCHERON

Cette année encore, malgré le risque accru dû à la canicule (sur Nîmes 28 jours consécutifs à plus de 35°), notre environnement a été épargné. La vigilance consiste à être attentif lors de nos occupations journalières aux indices qui pourraient entraîner un danger pour notre environnement.

15 personnes ont participé à cette action. Elle consiste du 15 juin au 15 septembre à une sensibilisation de notre voisinage sur les règles suivantes reprises dans le document navette :

*La personne en charge de cette mission sur une période doit, tout en gardant ses activités habituelles, rester vigilante notamment de 11 heures du matin à 19 h.*

*Son attention sera tout spécialement sollicitée :*

*- en présence d'une odeur de feu ou d'un panache de fumée*

*- en étant confrontée à toute situation relative à la prévention incendie jugée anormale : transport de végétaux insolite, barbecue dans la nature etc ...*

*Ces évènements seront immédiatement signalés en mairie et portés sur le planning.*

*La personne en charge de la vigilance incendie peut effectuer, de manière aléatoire, des rondes sur le terrain.*

*Votre présence sur le terrain a un effet dissuasif propre à écarter certains actes de malveillance.*

Quelques remarques et rappel des règles auprès d'usagers imprudents ont été portées sur le cahier de vigilance.

##### 1-3) Point sur l'opération de mise aux normes : présenté par le président Michel DELAY

Nous avons enfin réalisé la totalité des travaux de mise aux normes de l'interface forêt-habitat, véritable chantier forestier. Ces travaux avaient débuté en avril 2021 et ont pris fin en mars 2022. Ils ont été essentiellement financés par la vente de bois. Une 1<sup>ère</sup> tranche de débroussaillage mécanique a été réalisée au Puits Neuf et au Vignaud en mai 2021 à hauteur de 2 ha. En septembre 2021 le débroussaillage mécanique et le broyage des rémanents ont été effectués aux Lauzières et à la Draille Sud sur une surface de 3 ha. Financement réalisé par Nestlé Waters et sur fonds propres. D'autre part, la commune a financé avec sa vente de bois les 2 ha du secteur 3 du P.P.R.I.F sur la forêt communale.

Une 2<sup>ème</sup> tranche toujours de débroussaillage mécanique et broyage des rémanents a été réalisée en mai 2022 : du chemin de Caveirac à la route de Bernis. Surface de 11 ha financée par une partie de la vente de bois et sur fonds propres.

#### 2) Rapport financier 2022 présenté par le trésorier Patrick PORCHERON

Au cours de cet exercice, les prévisions de recettes ont été respectées notamment pour les gros postes : cotisations, dons, vente de bois et dotations. Le rapport détaillé est repris ci-après :

## BUDGET / REALISATION 2022

Mise à jour le : 04/10/2022

	BUDGET	REALISATION
<b>RECETTES</b>		
Dons	2 000,00 €	2 200,00 €
Cotisations Adhérents	1 450,00 €	1 380,00 €
Bois	9 005,00 €	9 005,00 €
Dotation	6 000,00 €	6 000,00 €
Subvention Mairie	700,00 €	700,00 €
Intérêt CSL	2,00 €	4,73 €
<b>Total Recettes</b>	<b>19 157,00 €</b>	<b>19 289,73 €</b>
<b>DEPENSES</b>		
<u>Frais de Fonctionnement</u>		
<b>Administratif</b>		
Fourn. Bureau, frais Banque, Photocop, timbres,aboneme	200,00 €	213,14 €
Assurances	200,00 €	196,77 €
Réception, événementiel (AG, Chantier de clôture)	300,00 €	298,40 €
Animations Chantiers.	350,00 €	309,40 €
Levée de provisions 2021	-8 880,00 €	-8 880,00 €
Frais interface, conseil juridique, MO ONF	9 000,00 €	9 746,80 €
Travaux de débroussaillage	11 700,00 €	13 200,00 €
Location Matériel	3 000,00 €	0,00 €
<b>Matériel</b>		
Entretien courant	700,00 €	882,00 €
Carburant, Huile	400,00 €	325,84 €
Petit Matériel et sécurité	1 000,00 €	80,77 €
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>17 970,00 €</b>	<b>16 373,12 €</b>
<u>Investissements</u>		
Levée de Provisions 2021	-500,00 €	-500,00 €
Achat Matériel	1 700,00 €	499,00 €
Provision Achat débroussailluse		3 000,00 €
<b>Total Investissement</b>	<b>1 200,00 €</b>	<b>2 999,00 €</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>19 170,00 €</b>	<b>19 372,12 €</b>
<b>SOLDE SAISON 2022</b>	<b>-13,00 €</b>	<b>-82,39 €</b>
Report exercice précédent (2021)	98,44 €	98,44 €
<b>SOLDE APRES EXERCICE 2022 *</b>	<b>85,44 €</b>	<b>16,05 €</b>

\* Exercice 2022 du 1/10/2021 au 30/09/2022

Etat du matériel : pour les achats de matériel, compte tenu du changement de type d'action, nous nous orientons vers l'achat d'une débroussailluse autotractée en 2023.

### 3) Rapport moral et d'orientations : présenté par le Président Michel DELAY

Après la lecture des rapports d'activités et financiers, nous constatons avec satisfaction :

- que les actions et les engagements de notre association répondent aujourd'hui de façon concrète aux objectifs et directives définis dans le « Plan de Prévention des Risques Incendie de Forêt » communal établi en 2007.
- que les adhésions à notre projet associatif sont stables mais qu'il y a lieu néanmoins de les faire progresser au regard de l'habitat concerné et d'un environnement naturel partagé par tous.
- que sa situation financière est toujours saine sans ambiguïté, malgré un engagement de travaux hors normes financièrement parlant pour une association comme la nôtre.

Une fois de plus je me réjouis de pouvoir dire haut et fort que notre association va bien. Elle est en parfaite harmonie avec ses statuts et ses objectifs. Je cite : *initier et réaliser toutes actions jugées utiles en matière de prévention et de protection contre les incendies*. D'une manière générale, proposer et réaliser tout projet visant à sauvegarder et embellir notre cadre de vie... On ne peut être plus concret et fidèle en la matière !

Merci à tous pour ce beau travail et ce bel engagement. Merci aux membres actifs, conseil d'administration, participants aux chantiers, à la vigilance incendie, aux adhérents et donateurs anonymes.

Merci à Monsieur le Maire et son équipe municipale ainsi qu'aux employés municipaux et à tous ceux qui de près ou de loin nous soutiennent.

Nous voici enfin à la veille de conclure notre opération de mise aux normes de l'interface forêt-habitat, aboutissement de 38 ans de réflexion, d'actions, de négociations, plus précisément. Ces 14 dernières années centrées sur cet objectif, ont permis aujourd'hui que ce dispositif soit opérationnel.

Pour mémoire, quelques dates clés :

- \* 2007 adoptions du P.P.R.I.F. communal.
- \* 2008 études de faisabilité d'une interface forêt-habitat autour du village.
- \* Les années suivantes : réalisation de chantiers de débroussaillage dans le cadre de cette étude.
- \* Janvier 2009 : charte de partenariat signée avec la mairie de l'époque.
- \* Mars 2019 : rapport de l'O.N.F confirmant la réalisation du débroussaillage et de l'élagage des arbres conformes sur le pourtour du village. Mais nécessité de diminuer la densité des arbres.
- \* Assemblée Générale 2019 : décision de mettre en œuvre l'opération de mise aux normes de l'interface.

- \* Assemblée Générale 2020 : lancement de l'opération mandatée par les riverains avec l'accord des propriétaires.
- \* Mars 2021 : début des travaux du chantier forestier d'abattage d'arbres sur 40 ha suivi du broyage des rémanents et du débroussaillage mécanique sur certaines zones.
- \* Achèvement du programme prévu cette fin d'année 2022 (sous réserve des travaux de débroussaillage mécanique qui restent à faire sur 11 ha). Nous en parlerons en 2<sup>ème</sup> partie de l'assemblée.

Si nous intégrons au P.L.U. de Langlade notre interface et prenons en compte les équipements de prévention existants sur la commune, nous avons un dispositif communal global de protection des incendies opérationnel, aux normes et cohérent vis-à-vis de la particularité de notre environnement naturel.

La carte du P.L.U. fait apparaître les 4 éléments qui constituent ce dispositif :

- 1) les pistes D.F.C.I. au nombre de 4 gérées par le SIVOM intercommunal des Garrigues.
- 2) la coupure de combustible réalisée par le syndicat des agriculteurs et la SAFER dans le cadre de dispositifs européen et régional.
- 3) l'Interface forêt-habitat réalisée à l'initiative de l'U.L.P.I.
- 4) l'application des recommandations du P.R.I.F : passage à 100 mètres voire 150 mètres pour le secteur 1 de la Coste, le secteur 2 de la route de Bernis et le secteur 3 de la forêt communale. Ces élargissements ont été réalisés dans le cadre du chantier de mise aux normes de l'interface.

Il s'agit bien là d'un dispositif majeur du Plan de Prévention des Risques Incendie de Forêt de la commune de Langlade.

Pour information, nous disposons aussi pour partie d'un P.P.R.I. inondations du Rhony.

A ce jour, chacun de ces équipements est financé, géré, entretenu suivant sa nature, sa fonction et ses obligations. Ils disposent de moyens spécifiques :

- pour les pistes D.F.C.I. : le S.I.V.O.M. des Garrigues est le référent. Il perçoit les dotations des communes adhérentes et le financement de l'Europe via la Région pour les gros travaux de maintenance ou de création.
- pour la coupure de combustible : après les travaux de remise en culture financés par l'Europe et la région, il appartient aux exploitants et à leur syndicat par les remises en culture et la pastorale d'en assurer son maintien.
- pour l'interface forêt-habitat et l'application des recommandations du P.R.I.F : c'est l'U.L.P.I. qui par la vente du bois issue des travaux de mise aux normes de celle-ci, plus la dotation d'une entreprise concernée par l'opération et une part des cotisations de ses adhérents, que son financement a été possible.

A l'avenir, on peut penser que pour les pistes D.F.C.I. et la coupure de combustibles, leurs missions et attributions seront pérennes.

Mais qu'en sera-t-il pour l'interface forêt-habitat que nous avons créée de toutes pièces au-delà des Obligations Légales de Débroussaillage par nécessité compte tenu de la densité de l'environnement ?

Ne faut-il pas s'interroger aujourd'hui et réfléchir à des solutions tenables à l'avenir pour l'entretien d'un tel dispositif de 7 km de long, 50 m de large voire 100 à 150 m sur les 3 secteurs préconisés par le P.R.I.F ? Soit une surface d'environ 40 ha.

Aujourd'hui, grâce aux travaux que nous avons réalisés, nous maîtrisons son maintien en état pour quelques années certainement. Oui mais quelle sera la mobilisation les années à venir ? Ne risque-t-on pas l'épuisement à la tâche ?

Qui assurera la prise en charge et l'avenir de cette interface ?

- l'U.L.P.I. mais avec quel mandat, quels moyens, quel effectif ?
- un collectif de riverains qui pilotera le projet pour qui, pour quoi, avec quels moyens ?
- la commune, le S.I.V.O.M des Garrigues, après avoir défini et pris la compétence, peuvent mobiliser des crédits régionaux et européens ?

#### Un dispositif d'intervention à un coût, la prévention aussi !

Sans être expert en travaux sylvicoles, on peut estimer que pour maintenir en l'état de façon correcte et pérenne cette interface, il aurait lieu de réaliser chaque année un débroussaillage mécanique sur 15 ou 20 ha pour un coût moyen de 11000 €. Pour cela on peut imaginer des modalités de financement :

- 1) mutualisation des moyens : chaque riverain donne 74 € par an. Cela nous fait une recette d'environ 74 € x 150 soit 11 100 €.
- 2) Une taxe verte de 5 € par habitant collectée par la commune : 5 € x 2222 = 11 110 €
- 3) une taxe verte de 15 € par foyer fiscal : 15 € x 740 = 11 100 €
- 4) une dotation du budget communal de 11 100 €, gérée par l'U.L.P.I. ou pourquoi pas par le SIVOM des Garrigues qui pourrait émarger aux dotations de l'Europe ?
- 5) Travaux réalisés par la commune, détachement d'un chauffeur avec équipement tracteur Gyrobroyeur et autre débroussailleuse pendant un mois....

Sans remettre en cause sa finalité, ne faut-il pas aussi interroger la loi existante ? Obligation de débroussailler chez autrui, oui c'est la loi. Pourquoi le riverain est-il seul à assumer cette mission ? Est-il responsable de cette situation ? Les lois sur l'urbanisme, le plan d'occupation des sols successifs, le P.L.U., le permis de construire l'ont autorisé à construire sans recommandations ou contraintes particulières !

Une question d'équité se pose. Le riverain d'espace naturel est le seul responsable du risque incendie. Il doit assumer seul la protection de l'environnement. Par obligation il doit réaliser des travaux en conformité avec la réglementation en vigueur.

Cet environnement paysager naturel ne profite-t-il pas à tous ? N'est-il pas une richesse collective ? La responsabilité de la protection de cet environnement naturel et sa biodiversité qui définit notre village, ne sont-elles pas un patrimoine commun partagé par tous ?

Vous l'avez bien compris, j'ai voulu ici, ce soir, poser les bases de ce qui peuvent et doivent être nos réflexions et nos décisions pour les années à venir.

Ces réflexions ne sont pas le fruit de mon imagination. Ces questions sont posées depuis longtemps au sein de l'association. Je n'ai fait que les rassembler dans ce rapport. Nous aurons dans le futur à y répondre d'une façon ou d'une autre.

En conclusion, je dirai quoi qu'en disent certains, bien calés dans leurs canapés derrière leur ordinateur ou smartphone : ce dispositif protège notre environnement et sa biodiversité, patrimoine commun et embellit notre village.

#### 4) Vote des rapports :

Les rapports d'activités financier ainsi que le rapport moral, sont votés à l'unanimité et sans remarque par le public présent.

#### 5) Election des membres au Comité de Direction :

Mesdames BOURGOUIN Hélène, BOUZANQUET Mireille, ainsi que Messieurs HERAULT Philippe, JACQUEMIN Hugo, PLANTEFEVE Pierre et PORCHERON Patrick sont sortants au titre des 1/3 renouvelables. Ils se représentent.

Messieurs ASSENS François et FAUVEL Stéphane se portent volontaires en tant que candidats au Comité de Direction.

Les sortants ainsi que les deux candidats sont élus à l'unanimité. Ce Comité de Direction de 17 membres se réunira le 20 octobre prochain pour procéder à l'élection des membres du bureau, fixer les sites des prochains chantiers et débattre de divers points.

#### 6) Projet de chantiers 2022/2023 : présenté par le vice Président Daniel BLIN

10 chantiers ont été proposés à l'assemblée dont 2 en semaine. Le premier chantier programmé se tiendra les 22 et 23 octobre au niveau de la route de Bernis. Pour les chantiers suivants, le lieu de réalisation s'adaptera à l'avancement des travaux de la mise aux normes de la densité des arbres dans l'interface forêt-habitat

Calendrier prévu pour la prochaine campagne :

Edition du 21/10/2022

### **Calendrier des chantiers de débroussaillage**

#### **Campagne 2022– 2023**

<i>Date</i>	<i>Quartiers et zones d'intervention</i>
22-23 octobre 2022	Route de Bernis en direction du lotissement des chênes
19-20 novembre 2022	Lotissement des Chênes vers la route de Bernis
Mardi 22 nov. 2022	Le Puits Neuf : brûlage et débroussaillage vers Le Vignaud
10-11 décembre 2022	Chemin des Combes vers Vigne Croze (+ côté lot. Des Chênes)
14-15 janvier 2023	En continuité du n° 400 vers Vigne Croze tir à l'arc
11-12 février 2023	Chemin de Vigne Croze (les caves) vers tir à l'arc
18-19 mars 2023	Chemin de La Coste vers Vigne Croze
15-16 avril 2023	Chemin de La Coste vers chemin de Caveirac
Mardi 18 avr. 2023	Le Castellas
13-14 mai 2023	A déterminer
10 juin 2023	Impasse des Ecoreuils vers Les Comminques + repas de clôture

## 7) Poursuite et fin des travaux de mise aux normes de la densité des arbres dans l'interface forêt-habitat :

Il reste la 3<sup>ème</sup> tranche de débroussaillage mécanique répertoriée : de la route de Bernis à la Draille Sud jusqu'au coupe feu arboré. Soit une surface de 11 ha.

Ces travaux se réaliseront d'ici fin 2022 sous réserve de financement complémentaire. En projet, une dotation de Nestlé Waters (nous sommes sur le bassin versant de la source Périer) et une subvention du département en attente de décision dans le cadre de la transition Ecologique. La réception définitive des travaux est prévue au 1<sup>er</sup> semestre 2023.

Par la suite, nous adresserons un courrier aux riverains afin de les informer de la fin de notre mandat. Nous envisageons par ailleurs d'organiser une réunion publique de bilan de chantier de mise aux normes de l'interface forêt-habitat.

## 8) Orientations budgétaires 2023 : présenté par le Trésorier Patrick PORCHERON

- pour les recettes, à noter la dotation attendue de la part de Nestlé Waters à hauteur de 15 000 €. La cotisation de base est maintenue à 10 €. Le budget recettes s'élève à 18 926 €.

- le budget dépenses, s'élève à 18 930 €. Le point principal étant les frais de débroussaillage mécanique ainsi que l'achat d'une débroussailleuse autotractée.

Le budget prévisionnel 2023 est repris ci-après :

### PROJET de BUDGET 2023

RECETTES	PREVISION
Dons	1 820,00 €
Cotisations Adhérents	1 400,00 €
Dotations	15 000,00 €
Subvention Mairie	700,00 €
Intérêt CSL	5,00 €
<b>Total Recettes</b>	<b>18 925,00 €</b>
<b>DEPENSES</b>	
<b>Frais de Fonctionnement</b>	
<b>Administratif</b>	
Fourn. Bureau, frais Banque, Photocop, timbres ....	220,00 €
Assurances	210,00 €
Réception, évènementiel (AG, Inauguration, Chantier de clôture)	400,00 €
Animations Chantiers.	350,00 €
Frais interface, conseil juridique, MO ONF	
Travaux de débroussaillage	13 200,00 €
Location Matériel	2 400,00 €
<b>Matériel</b>	
Entretien courant	800,00 €
Carburant, Huile	350,00 €
Petit Matériel et sécurité	500,00 €
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>18 430,00 €</b>
<b>Investissements</b>	
Levée de Provisions 2022	-3 000,00 €
Achat Matériel	3 500,00 €
<b>Total Investissement</b>	<b>500,00 €</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>18 930,00 €</b>
<b>SOLDE SAISON 2023</b>	<b>-5,00 €</b>
Report exercice précédent (2022)	36,05 €
<b>SOLDE APRES EXERCICE 2023 *</b>	<b>31,05 €</b>

\* Exercice 2023 du 1/10/2022 au 30/09/2023

Le Président lève la séance en remerciant les personnes présentes à l'Assemblée pour l'intérêt qu'elles ont accordé aux sujets abordés et leur approbation pour la totalité des propositions budgétaires et d'actions pour la période 2022/2023.

Le Président  
Michel DELAY

Le Secrétaire  
Alain MONFORTE